

Communiqué de presse

Mercredi 26 août 2009

CO₂ : un objectif réaliste, mais il est prématuré d'arrêter une réglementation détaillée

economiesuisse à propos de la révision de la loi sur le CO₂

economiesuisse salue la décision du Conseil fédéral de fixer un objectif de politique climatique réaliste. Si la Suisse procède à une révision modérée de la loi sur le CO₂ tout en maintenant les mesures qui ont fait leurs preuves, notre pays atteindra ses objectifs climatiques d'ici à 2020. Sachant que des décisions sont attendues dans le cadre de la conférence qui se tiendra à Copenhague et de la part de l'UE, il est encore trop tôt pour arrêter les mesures concrètes. Il faut éviter à tout prix de faire cavalier seul dans le domaine de la politique climatique.

Le Conseil fédéral soumet au Parlement des objectifs climatiques réalistes mais néanmoins ambitieux pour 2020. Il prévoit également le maintien des instruments qui ont fait leurs preuves dans le domaine de la protection du climat, en particulier l'Agence de l'énergie pour l'économie et la Fondation Centime Climatique. economiesuisse salue la décision du Conseil fédéral concernant la possibilité de réduire les émissions à part égale en Suisse et à l'étranger. Les milieux économiques sont également satisfaits que les grands émetteurs de CO₂ puissent décider librement s'ils souhaitent participer au système européen de négoce des certificats et se soumettre volontairement aux prescriptions correspondantes.

Prendre dès maintenant des décisions sur les mesures clés de politique climatique se révèle problématique. Le secrétaire général de la Convention climatique lui-même n'est pas certain qu'un accord sera conclu lors de la conférence sur le climat qui se tiendra en décembre à Copenhague. L'UE décidera au plus tôt en 2011 des principales mesures en vue de la mise en œuvre de l'accord.

Le relèvement de la taxe CO₂ à 120 francs voire 180 francs par tonne de CO₂, évoqué par le Conseil fédéral, doit être refusé. Une telle hausse renchérirait le litre de mazout et d'essence de respectivement 35 centimes et 55 centimes. Cela affecterait principalement les PME, qui subiraient des coûts supplémentaires considérables et verraient leur compétitivité diminuer. La Suisse ne doit pas faire cavalier seul dans ce domaine aux frais de l'économie. Le Parlement doit apporter les corrections qui s'imposent lors des délibérations.

Pour toutes questions :

Cristina Gaggini, directrice romande

Téléphone : 078 781 82 39

cristina.gaggini@economiesuisse.ch